

Uniquement sur rendez-vous

- Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30  
le mardi matin ouverture à 10 H 00
- Le samedi matin de 9 H 00 à 11 H 00

Tel : 02.72.77.24.25 – Fax : 02.72.77.22.98

La demande peut être déposée dans l'une des Mairies équipées  
d'une station biométrique, quel que soit le lieu d'habitation

## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

### TOUT RETARD OU DOSSIER INCOMPLET NÉCESSITERA LA PRISE D'UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS

Présence obligatoire de l'intéressé(e) au dépôt du dossier et lors du retrait et de l'un de ses parents si le demandeur est mineur

Formulaire CERFA complété : remis en Mairie ou téléchargeable en ligne ou faire une pré-demande sur le site ANTS

### TOUT JUSTIFICATIF doit être présenté en ORIGINAL

#### Pour une 1ère demande :

**Justificatif d'État Civil :** Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois comportant l'indication de la filiation à demander dans votre Mairie de naissance ou passeport périmé depuis moins de 5 ans

1 **original** d'un justificatif de domicile datant de moins de 1 an  
(Facture électricité ou gaz ou eau ou téléphone ou quittance de loyer établie par une agence ou avis d'imposition)  
+ Attestation et pièce d'identité de l'hébergeant si le justificatif n'est pas au nom de l'intéressé(e) majeur(e)

1 photo d'identité récente (**- de 6 mois**) sur fond clair de format 35 x 45 (voir normes au verso du document)  
Les photos scannées et numérisées ne sont pas acceptées.

Livret de famille tenu à jour pour les enfants mineurs ainsi que la pièce d'identité du parent qui se présente

\* Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité  
(carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, carte de scolarité, carte d'étudiant, etc...)

#### Pour un renouvellement :

Toutes les pièces énumérées ci-dessus sauf le justificatif d'état civil à présenter uniquement si changement d'état civil ou si l'ancien titre est périmé depuis plus de 5 ans

Carte Nationale d'Identité à renouveler (modèle plastifié)

#### Perte ou vol :

Déclaration de Perte (faire la déclaration auprès de la Mairie)  
Déclaration de Vol (faire la déclaration auprès du commissariat de Police)

**Pièces identiques à une 1ère demande de carte d'identité**

**+ 25 € en timbres fiscaux**

#### Cas particuliers :

**Mariage/veuvage :** acte d'état civil

**Jugement de divorce :** - pour autorité parentale et résidence de l'enfant mineur  
(si résidence alternée, présenter les 2 justificatifs de domicile et les 2 pièces d'identité)  
- pour l'usage du nom marital

**Si nom d'usage pour un mineur :** autorisation écrite des 2 parents et présentation des pièces d'identité

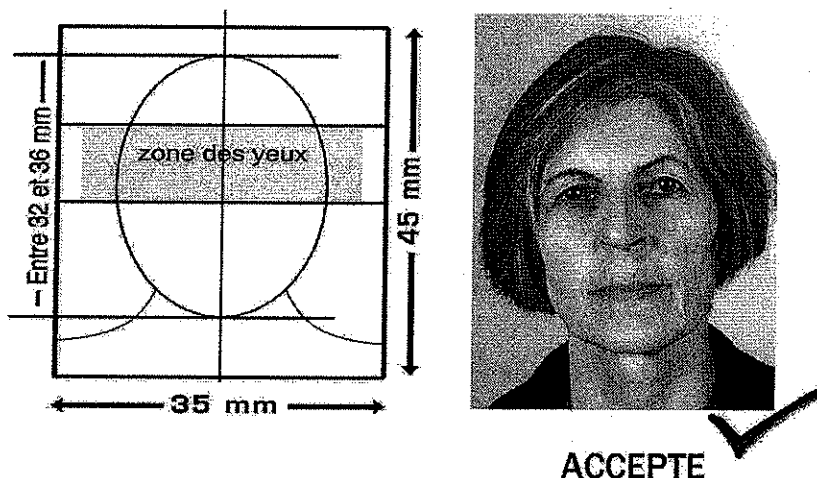
**Jugement de tutelle, curatelle** (pour tutelle : autorisation du tuteur avec justificatif d'identité)

**Preuve de la Nationalité :** si vous venez d'acquérir la nationalité et que le justificatif d'état civil ne suffit pas à en attester

1 timbre-poste au tarif en vigueur

## ANNEXE

La prise de vue doit être inférieure à six mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre.



#### 1. Format

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

#### 2. Qualité de la photo

La photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

#### 3. Luminosité/contraste/couleurs

La photo ne doit présenter ni surexposition ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

#### 4. Fond

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.

#### 5. La tête

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

#### 6. Regard et position de la tête

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.

#### 7. Regard et expression

Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

#### 8. Visage et yeux

Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

#### 9. Lunettes et montures

Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.